

Chers parents,

La FSU 68 (Fédération Syndicale Unitaire) prend aujourd'hui l'initiative de vous alerter car il y a urgence quant aux conditions d'enseignement de vos enfants dans les classes de CLIS et d'ULIS dans notre département. En effet, les AVS Co, qui accompagnent vos enfants en classe, subissent une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

L'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin leur impose un dilemme indigne : accepter une baisse de leur temps de service (passant à 60% en école primaire, à 70% en collège et à 80% en lycée) et donc de leur salaire **ou** ne pas renouveler leur contrat ! S'ils acceptent ces nouvelles conditions, certains d'entre eux gagneront moins de 700 euros ! C'est cette perspective difficile à entendre, qui nous a conduits à organiser un premier rassemblement avec les AVS devant l'Inspection académique le 18 juin. Nous avons été reçus par Madame Savouret, Inspectrice d'Académie, qui a tenté de justifier ces choix par le nombre croissant de classes CLIS et ULIS.

Ce procédé, uniquement motivé par des restrictions budgétaires, s'apparente à un chantage indigne et risque de précipiter le départ de nombreux AVS, en attente d'une véritable intégration dans l'Education Nationale, vers le chômage ou une autre profession, mieux rémunérée, privant ainsi les enfants d'un accompagnement professionnel qualifié. En effet, le risque existe de voir intervenir dans ces classes des personnels recrutés sans diplôme et sans formation ni expérience dans des classes qui en demandent beaucoup.

C'est dans ce contexte que nous nous tournons vers vous pour vous informer, mais aussi pour vous prier d'intervenir auprès de l'Inspectrice d'Académie (avec copie au Rectorat, Préfet, Député, Maire) pour annuler ces décisions rétrogrades qui vident de sens la loi de 2005 sur le handicap. Nous vous proposons de le faire en envoyant le courrier ci-dessous dans lequel vous pourriez manifester votre refus de voir se dégrader les conditions d'accueil et d'accompagnement de vos enfants dans le service public d'éducation.

Nom :

à, le.....

Prénom :

Adresse:

*à Madame l'Inspectrice d'Académie
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale
s/c de Madame ou Monsieur le chef d'établissement du collège de*

Mme l'Inspectrice d'Académie,

En tant que parents d'élèves, nous demandons le retrait de la circulaire du 5 mai 2014 abaissant le temps de travail de la l'AVSco-AED de la CLIS-ULIS-ULIS PRO de

Cette personne verra son temps de service (passer de 70% à 60% en école primaire, de 80% à 70% en collège et de 90% à 80% en lycée) et donc son salaire diminuer.

Nous ne pouvons pas accepter ces nouvelles dispositions.

Veillez agréer, Mme l'Inspectrice d'Académie, l'expression de salutations distinguées.

Signature :

Adresses :

Mme l'Inspectrice d'Académie 21 rue Henner - 68021 COLMAR Cedex

M. le Recteur 6 Rue de la Toussaint, 67000 STRASBOURG

M. le Préfet du Haut-Rhin 7 rue Bruat 68000 COLMAR

SNUipp-FSU 19 bd Wallach 68100 MULHOUSE